



PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRETE n° D3/B4-08-228 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton

LE PREFET DE L'EURE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU : Le code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31;

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, du 20 septembre 1996, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie;

L'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 relatif à l'élaboration et au périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton;

L'arrêté interpréfectoral du 9 janvier 2003 modifiant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton;

La lettre du 19 août 1997 par laquelle le Préfet de l'Orne donne son accord pour que la coordination de la procédure d'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton soit assurée par le Préfet de l'Eure;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la Commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton:

-membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- **désignés par l'Union des maires et des élus de l'Eure**

M. Gaston GAUDEMER, maire de Caugé, représentant la communauté d'agglomération d'Evreux

Mme Christiane TANCÉ, conseillère municipale de La Vacharie, représentant la communauté d'agglomération Seine-Eure

M. José HAAS, maire de Francheville, représentant la communauté de communes du canton de Breteuil sur Iton

M. Olivier RIOULT, adjoint au maire de la Bonneville-sur-Iton représentant la communauté de communes de Conches- en –Ouche

Mme Danielle WATTEL, maire de Villalet, représentant la communauté de communes du pays de Damville

M. Jean-Pierre LEMARCHAND, maire d'Emanville, représentant la communauté de communes du plateau du Neubourg,

M. Casimir KADZIOLKA, conseiller municipal de La Chaise- Dieu- du- Theil, représentant la communauté de communes de Rugles

M. Didier GARDIN, adjoint au maire de Bourth, représentant la communauté de communes du pays de Verneuil- sur- Avre

M. Jean-Paul LEVOURC'H, adjoint au maire d'Evreux, chargé de l'urbanisme et des travaux

M. Denis BAUDRY, maire de Condé- sur- Iton

M. Jean- Claude DUFOSSEY, maire du Fidelaire

M. Michel DESNOS, adjoint au maire de Sylvains- les- Moulins, représentant le syndicat mixte du pays d'Avre et d'Iton

- **désignés par l'Association des maires de l'Orne**

M. Jean-Michel BREARD, maire de Soligny-la-Trappe, représentant de la communauté de communes du bassin de Mortagne

M. François CARBONELL, maire de Vitrai-sous-l'Aigle, représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle

M. Jean-Marie CORMIER, maire de Mahéru

- **désigné par le Conseil Régional de Haute- Normandie**

M. Jean-Yves GUYOMARCH

- **désigné par le Conseil Régional de Basse- Normandie**

M. Yannick SOUBIEN

- **désigné par le Conseil Général de l'Eure**

M. Claude BEHAR

- **désigné par le Conseil Général de l'Orne**

M. Jean-Pierre CHEVALIER

- **désigné par le parc naturel régional du Perche**

Mme Nicole BOUVIER

- **désigné par le syndicat intercommunal de la Haute vallée de l'Iton**

M. Jacques ESPRIT

- membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- **désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Eure**

M. Bernard GERLACH

- **désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Orne**

M. Bernard GASDON

- **désigné par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure**
M. Eric PAIN
- **désigné par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure**
M. Jean-Paul LAROCHE
- **désigné par la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
M. Yves LIARD
- **désigné par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction**
M. Hervé CHIAVERINI
- **désigné par l'association Gaudrevillaise de protection de l'environnement**
Mme Françoise DUVRAC
- **désigné par l'association faune et flore de l'Orne**
M. Hubert GUILLEMARE
- **désigné par l'association de consommateurs de l'Eure UFC Que choisir**
M. le président ou son représentant
- **désigné par le syndicat aval de la vallée de l'Iton**
M. Ronald PORTIER
- **désigné par le syndicat des propriétaires forestiers de l'Eure**
M. Jean de SINCAÏ

membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

- le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ou son représentant,
- le Préfet de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :
 - ◆ le Directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie ou son représentant,
 - ◆ le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant,
 - ◆ le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ou son représentant,
 - ◆ le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Orne
 - ◆ M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne
 - ◆ M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Orne
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,

Article 2 : Les membres ci-dessus désignés, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour une durée de six années à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 : Sont désignés comme membres experts sans voix délibérative au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton :

- un représentant du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne,
- un représentant de la Direction départementale de l'équipement de l'Eure,
- M. Michel FAUGLOIRE, représentant l'association « équilibre de l'Iton »

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° D3/B4-07-134 du 4 juillet 2007 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que sur le site Internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Evreux, le 18 novembre 2008

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

signé

Thierry SUQUET